



Mairie de  
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,  
nous empruntons celle de nos enfants»

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard  
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 28 décembre 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION «TERRE D'AVENIR»

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir»;

Chers Adhérents;

Après deux longues périodes de confinement, la Covid-19 rôde toujours, nous empêchant autant toutes manifestations, qu'assemblée générale!

Toutefois votre Conseil d'Administration (13 membres) s'est réuni huit fois en séances plénières ainsi que neuf fois en groupes de travail depuis notre dernière assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2020. Nous avons continué activement notre mission de protection de la forêt domaniale de Valbonne et, comme convenu, venons vous rendre compte de l'avancée de nos démarches.

### 1) Point sur le dossier juridique:

- Les associations «Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature section Ardèche (FRAPNA)» et «Terre d'Avenir» de Saint-Paulet de Caisson ont assigné fin novembre 2019 devant le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de NIMES, l'Office National des Forêts dans le cadre d'un arrêté suspensif des travaux d'abattage d'arbres sur la forêt domaniale de Valbonne.
- **Dans son jugement du 20 mai, Madame la Juge du TGI de NIMES ordonne à l'ONF de suspendre tous les travaux en cours et la condamne à verser 1500 euros de dommages aux deux associations visées ci-dessus.**
- L'ONF condamnée aux dépens a toutefois, par l'intermédiaire de ses avocats, déposé appel dans un réquisitoire impitoyable de 22 pages ...

Réquisitoire dans lequel les mensonges sont affirmés avec un aplomb époustouflant. Réquisitoire s'appuyant sur toutes les administrations travaillant avec l'ONF (préfecture, département, direction départementale des territoires et de la mer, conservatoire botanique national de la Méditerranée et j'en passe!). Réquisitoire ahurissant qui nous fait prendre conscience des limites des démocraties face à des coalitions technocratiques où la protection et la quiétude de l'entre soi restent plus importantes que la vérité et la recherche du bien commun.

- **Contrairement au premier jugement et contre toute attente, dans son audience publique du 2 novembre, la cour d'appel de NÎMES a débouté les deux Associations en déclarant nos actions irrecevables!!!!!!....**

**Le coup est dur, mais la lutte continue!**

Nous avons tout de même gagné pratiquement une année et demie de coupes intensives. Nous avons appris et informé les personnes, et surtout nous préparons pour le futur la sauvegarde de la forêt de Valbonne dans sa partie la plus ancienne et la plus riche en terme de biodiversité.

## **2) Nouvel aménagement de la forêt domaniale de Valbonne:**

En fin d'année, pilotée par la préfecture, va avoir lieu la révision du plan d'aménagement de la forêt de Valbonne pour les quinze ans à venir.

Pour suivre l'élaboration de ce nouvel aménagement un comité de massif sera réuni.

Il associera l'Etat, les communes, la communauté d'agglomération, les acteurs de la filière bois, les associations utilisatrices des bois, les associations de protection de l'environnement, les chasseurs, etc.....

L'ONF qui étudie et présentera ce dossier va très certainement proposer de reconduire le plan actuel!

En préparation de ces réunions, un groupe de travail composé de 10 membres de notre association et piloté par monsieur Jean-Paul MANDIN, docteur en écologie, a réfléchi sur des propositions afin de protéger au mieux la forêt de Valbonne dans le futur.

Ce document pratiquement terminé sera dans un premier temps présenté aux 10 Maires des communes concernées ainsi qu'aux responsables de l'agglomération du Gard Rhodanien en charge du dossier NATURA 2000.

Immédiatement après, il vous sera présenté soit en assemblée générale, soit communiqué par courrier électronique.

## **3) Les dispositions que nous vous proposons:**

D'ici la fin 2021:

- Mise en place d'un comité de surveillance des trois parcelles restant à exploiter sur l'aménagement actuel, autant au niveau des adjudications que des coupes de bois.
- Intervention dans tous les domaines: ventes, respect des prescriptions NATURA 2000, contrôle des mesures de sécurité adoptées par les entreprises attributaires des marchés autant en règles de sous-traitance, de la législation du travail que de la sécurité.
- Intervention auprès des organismes de régulation ou de contrôle, voire en justice pour toutes les infractions que nous relèverions et ferions constater par huissier.

#### En 2021:

- Participation active au nouveau plan d'aménagement de la forêt de Valbonne.
- Demande de classement d'un maximum de parcelles de la forêt de Valbonne en réserve biologique.
- Réunion avec les mairies et associations concernées afin de les fédérer à notre démarche de classement.

#### Au-delà de 2022:

- Continuer la surveillance du patrimoine de la forêt domaniale.
- Vérifier que les exploitations forestières se réalisent dans le respect des prescriptions définies au futur plan d'aménagement.
- Avoir les moyens de saisir la justice le cas échéant.

#### 4) Assemblée générale:

Conformément aux dispositions gouvernementales, votre Conseil d'administration a placé notre association en légalité administrative en prorogeant de trois à six mois son Assemblée Générale.

- Dans cette attente, le Conseil d'Administration actuel continuera de gérer au mieux les affaires en cours. Si durant cette période des dispositions importantes devaient être adoptées, nous organiserions alors une assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par courrier.
- Nous espérons de tout cœur que cette pandémie se terminera et nous laissera rapidement le plaisir de nous retrouver en Assemblée Générale.

#### 5) Les aides que nous vous demandons:

Dans l'attente de conditions sanitaires pouvant nous permettre de se retrouver en assemblée générale, nous sommes toutefois obligés d'avancer et avons besoin pour cela de votre soutien autant moral que financier.

- **Soutien moral par un versement de 10 euros par famille dans le cadre de votre cotisation d'adhérent pour 2021.**
- **Soutien financier par un don à votre convenance contre lequel vous recevrez un reçu fiscal, notre association étant agréée pour ce type de démarche.**

Ces versements à effectuer par chèque au nom de «Terre d'Avenir» seront à adresser à:

**Association «Terre d'Avenir» Mairie de Saint Paulet de Caisson  
15, Promenade Saint Paul  
30130 SAINT PAULET DE CAISSON**

**6) Vœux:**

Cette pandémie nous oblige à repenser notre façon de vivre et nous fait prendre conscience que le monde d'après ne pourra plus être comme celui d'avant!

Notre consumérisme destructeur devrait laisser place à davantage de sobriété, de solidarité et surtout à un profond respect autant du monde végétal qu'animal.

Notre engagement dans la protection du massif forestier de Valbonne s'inscrit parfaitement dans la perspective de ce monde de demain!

Au seuil de cette nouvelle année très particulière, merci de prendre soin de vous.

Les Membres du Conseil d'Administration de notre Association et moi-même venons vous présenter, pour vous et tous ceux qui vous sont chers, l'expression de nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

En vous remerciant encore de votre soutien, recevez, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association «Terre d'Avenir», l'expression de mes remerciements et salutations distinguées.

Le président de l'association «Terre d'Avenir».

Gérard BROCC